

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 586

Artikel: Rapports : le Conseil fédéral dans tous ses états
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avec le bonjour de M. Prix

dans les budgets familiaux et nuire notamment à la formation de l'épargne qu'on aura voulu encourager en augmentant le taux hypothécaire.

Autre problème, celui du renchérissement. Nous en sommes actuellement à 6% l'an, soit à un niveau que l'OFIAMI ne devrait pas avoir l'insolence d'attribuer, comme il le fait toujours, aux fameuses variations saisonnières. En décembre 1972, au moment de l'institution du régime de surveillance des prix, on a atteint plus de 6,8% de renchérissement, rythme qui s'est par la suite calmé comme on sait. Il ne fait aucun doute que si l'initiative populaire demandant une surveillance générale des prix était présentement soumise à votation populaire, elle serait acceptée à une forte majorité. Le Conseil fédéral ne doit pas l'ignorer, qui pré-

pare présentement un contre-projet à l'initiative des consommatrices (elles avaient recueilli plus de 130 000 signatures dans le courant d'un semestre pourtant calme sur le front des prix (hiver 1978/79).

Les syndicats feraient bien aussi d'y penser, qui se laissent volontiers bercer par le doux chant de l'indexation en oubliant que ce mécanisme fonctionne à la fois à retardement (et pas toujours avec effet rétroactif) et par auto-entraînement: les loyers, eux aussi, sont indexés...

Au total, on constate que le laisser-aller de la Banque Nationale trouve une espèce de répondant sous la forme d'une tolérance générale à la reprise de l'inflation. En retardant le réveil, on a peu de chance de le rendre moins brutal.

P.S.: Le «M. Prix» nommé en décembre 1972 s'appelait Leo Schürmann, passé ensuite à la direction de la BNS — qu'il vient de quitter. Simple coïncidence.

RAPPORTS

Le Conseil fédéral dans tous ses états

Le Rapport annuel du Conseil fédéral sur sa gestion compte parmi les grandes œuvres méconnues de l'édition helvétique; tout juste quelques articles pas trop originaux lors de sa sortie de presse à fin mars et puis plus rien; pas même un grand débat lors de la session d'été des Chambres fédérales.

Certes, un rapport annuel ne fait que recenser le proche passé en s'abstenant le plus souvent de tout commentaire engagé. A cet égard, une dizaine de pages consacrées au postulat Delamuraz sur les minorités linguistiques constituent une exception dont les comptes rendus ont souligné le caractère opportuniste.

Pour le reste, la mélodie tristounette du rapport de gestion du Conseil fédéral se distille méticuleuse-

ment, au fur et à mesure des départements énumérés dans leur ordre de priorité traditionnel, beaucoup de rubriques qui se répètent d'une année à l'autre dans un déroulement uniforme et une présentation ultra-sobre qu'animent difficilement quelques courbes et diagrammes et les trois ou quatre photos fournies traditionnellement par le Département des finances (monnaies commémoratives, chiens de service des douanes), et surtout par le Département militaire (vernissage à chaud des casques en 1978, simulateurs de conduite de char en 1979, ou grenades à main en 1980).

Et pourtant dans ce document de plus de 300 pages on trouve rassemblées des foules d'informations qu'on s'épuiserait à chercher ailleurs.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, le manuscrit de tous les bulletins radiophoniques de l'ATS de 1939 à 1971 a été déposé à la Bibliothèque nationale. Dans les 31 bâtiments de l'Administration fédérale étroitement surveillés sous l'angle de leur rende-

ment énergétique, on a consommé 6,4% de mazout de moins dans le courant de l'hiver 1979/1980. Par suite d'un accord négocié entre l'Office intercantonal du contrôle des médicaments, le Département Schlumpf et la SA pour la publicité à la télévision, nous aurons droit à des spots pour les produits de soins pour bébés et de soins intimes. Le passeport suisse reste le document recherché par excellence, à la cadence de quelque 260 000 pièces par an. Le nombre des Turcs ayant demandé l'asile en Suisse a été l'an dernier de 627 (onze en 1979). La drogue a moins tué (88 décès en 1980 contre 102 l'année précédente), mais les cambriolages de cabinets médicaux et de pharmacies se multiplient (249 contre 191). L'équipement des abris de protection civile se développe, mais on en est toujours à 41% pour l'état réglementaire des «assortiments de matériel de cuisine». On a poursuivi l'élaboration du projet PLASTA (= placement et statistique du marché du travail par gestion intégrée): une bonne nouvelle pour tous les chômeurs.

TROIS LIGNES PAR ICI, TROIS LIGNES PAR LÀ

Si l'«aperçu» de l'état d'acquisition de matériel militaire constitue une liste qui occupe plus de trois pages du rapport, d'autres sujets sont réglés en trois lignes.

Par exemple, la Charte sociale européenne: «Le 15 octobre, nous avons publié les résultats de la consultation effectuée en 1978 au sujet de l'adhésion éventuelle de la Suisse à la Charte sociale européenne. Le Département (des affaires étrangères) a été chargé d'élaborer un message tendant à sa ratification» (p. 21).

Par exemple aussi le KIS: «En répondant à l'interpellation du conseiller national Reichling, nous avons commenté l'avancement du travail auquel donne lieu le KIS et la réglementation appelée à en protéger juridiquement les données. Des éclaircissements supplémentaires, touchant aux normes directrices du droit fédéral, ont été apportés depuis lors» (p. 148).

Face à autant de concision, et sans doute pour respecter le vrai poids des choses, il faut toute une longue page pour dénoncer le danger du protectionnisme ou expliquer tel ou tel aspect de la politique agricole.

Pour les sujets délicats, une technique de rédaction particulière est adoptée, qui pourrait bien égarer le lecteur: les déchets irradiés sont immergés dans la mer du Nord à la page 71, et les projets de forage de la CEDRA sont exposés (avec les 500 oppositions et objections enregistrées) à la page 318; l'évolution du marché de la viande est analysée à la page 249 (avec mention du boycott du veau aux hormones) et les aveux de l'Office vétérinaire fédéral figurent bien emballés à la page 281.

Autre point délicat s'il en est: le blocage des effectifs du personnel fédéral et la fameuse réserve de

140 postes octroyés dans le budget pour 1980. On constate que les Départements militaire et des finances ont cédé respectivement 76 et 29 postes à la réserve qui ne leur en a attribué que 42 et 12; MM. Aubert, Furgler et Schlumpf ont su faire de meilleures affaires puisqu'ils en ont cédé ensemble 17 pour en récupérer 45,5 (le demi-poste a été réclamé par le Département de justice et police qui en a obtenu au total 17,5).

Bref, si vous voulez tout savoir sur les grands et petits jeux fédéraux décrits département par département, office par office et dossier par dossier, lisez (et faites lire) le Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1980 — d'autant que vous recevrez en prime, dans le même document 81.021, les rapports du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances...

ENTENTE VAUDOISE DES DROITES

La déclaration de guerre de M. Louis Guisan

Statu quo au gouvernement vaudois après le deuxième tour des élections partielles du dernier week-end: un socialiste pour un socialiste, un radical pour un radical. Une année encore, jusqu'aux prochaines élections de 1982 (renouvellement complet) l'exécutif cantonal conservera donc son visage bien connu, né de la volonté du peuple souverain et de celle du parti radical non moins souverain, avec une majorité acquise aux diverses tendances de la droite et deux socialistes pour tenir compte du poids de la gauche.

Stabilité de façade — et il ne s'agit pas ici d'épiloguer sur la stature des démissionnaires: l'entente des droites n'est plus ce qu'elle était. Les radicaux, comme on sait, ont dû sortir la grosse artillerie pour défendre «leur» troisième siège, bel et bien contesté par les libéraux, décidés, eux, à concrétiser leur influence grandissante sur la ligne politique des partis bourgeois en imposant un deuxième homme au Conseil d'Etat.

Extraordinaire slalom libéral, ces dernières semaines, mené à grands cris sous le signe de la fermeté doctrinale, comme il sied à la droite musclée!

Il aura fallu attendre le tout dernier jour de la campagne électorale pour que le parti de MM. Leuba, Raymond et consorts précise clairement ses objectifs.

Jusque-là, on feignait de s'en prendre exclusivement aux socialistes, slogans éculés à l'appui, plus ou moins rafraîchis pour l'occasion, façon spots TV; on allait jusqu'à tendre la main aux «cousins» radicaux, dans le grand élan du combat contre la «socialisation à froid».

Et voici que le dernier jour, l'ancien conseiller d'Etat Louis Guisan monte au front en première page de la «Gazette de Lausanne et Journal de Genève», pour dire — honneur à lui! — la vérité vraie. Nous citons, parce que ce sont des phrases qui ne seront pas oubliées de si tôt: «(...) Certes, la cause des libéraux a été bien servie par les erreurs de leurs partenaires. Au terme des deux tours de scrutin qu'ils ont mené seuls, les radicaux auront fait la preuve que leur parti n'est pas le plus fort du canton et que leur position jusqu'ici prépondérante au Conseil d'Etat est due à l'appui de l'Entente

vaudoise tout entière. Qui que soient les élus, le mythe radical aura vécu au soir du 29 mars. Avec lui, disparaîtra, à plus ou moins brève échéance, le troisième siège au Château.»

Une véritable déclaration de guerre. Il était moins une: sans l'intervention de M. Louis Guisan, le bon peuple sensible aux arguments des formations bourgeoises aurait pu croire jusqu'au bout que l'offensive libérale, pilonnage publicitaire et matraquage de bonnes paroles anti-étatiques, était dirigée contre la gauche!

LA JOUE DROITE ET LA JOUE GAUCHE

La mémoire du corps électoral étant ce qu'elle est, il n'est pas exclu que l'entente des droites ne puisse renaître miraculeusement ces prochains mois, juste à temps pour les prochaines élections (communales et cantonales), le parti radical tendant la joue gauche après avoir reçu une gifle mémorable sur la droite. Arithmétique électorale oblige: l'excellent score du socialiste Daniel Schmutz ne doit pas masquer une certaine stabilisation des rapports de forces à travers le canton, tout au moins entre la gauche et les droites — au sein des «familles de l'entente», le grignotage libéral est sensible, mais ce phénomène ne pèsera pas plus sur la gestion du ménage cantonal que cette polarisation nouvelle des élus radicaux, tous «originaires» de la région lausannoise, appauvrissement géographique sensible pour un parti qui entend tenir le canton tout entier.

Cela dit, il faudra bien sortir quand même de ce remue-ménage partisan: à l'ordre du jour immédiat se pressent des sujets de réflexion cruciaux, de la mise sous toit de l'aménagement du territoire à celle de la réforme scolaire. Les Vaudois et les Vaudoises souffriront, bon gré mal gré, des hésitations des radicaux à trouver un nouvel équilibre: surenchère à droite et virage vers le «néo-libéralisme», expression trompeuse pour masquer la défense acharnée de privilèges minoritaires? retour vers le centre et la recherche d'une politique ne niant pas systématiquement les intérêts de la majorité?